

Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Pouvoir du juge saisi d'un recours contentieux consécutif au rejet d'un recours gracieux contre un permis de construire
Vices cachés. Désordres affectant la toiture et vice caché
- 6 ENTREPRISE**
Baux commerciaux. Sanctions du contrat de location-gérance conclu en violation des conditions exigées du loueur
- 7 FAMILLE - PATRIMOINE**
Partage. Conditions de l'attribution préférentielle de droit d'une entreprise agricole
- 8 FISCAL**
Enregistrement. La date d'opposabilité d'un apport ou d'une cession de parts sociales est celle de l'enregistrement
- 9 RURAL**
Remembrement. Remise en cause des limites d'un remembrement dont les opérations sont clôturées
- 10 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Absence de responsabilité du notaire qui a régularisé une donation simple et non une donation-partage

À LA Une

Droits de succession : de la représentation en ligne collatérale en présence d'une seule souche

Peut-il y avoir représentation, en ligne collatérale, en présence d'une seule souche ? Dans une affaire jugée le 5 mars dernier, la cour d'appel de Paris admet que les représentants d'un renonçant ou prédécédé en ligne collatérale bénéficient de l'abattement personnel de ce dernier, y compris en présence d'une souche unique. Par un arrêt du 14 mars 2018, la Cour de cassation exclut quant à elle la représentation en présence de descendants issus d'une sœur unique prédécédée, confirmant ainsi la position constante de l'administration fiscale.

> **LIRE P. 1**

Un encart publicitaire « Recherche instantanée Lextenso » est joint au présent numéro